



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Procédure

Question écrite n° 48075

Texte de la question

M. Dominique Dupilet attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la réforme de la procédure civile. Un rapport, datant de janvier 1997, propose diverses mesures de simplification et notamment l'allègement des procédures en matière de divorce par consentement mutuel. Il lui demande donc quelles sont ses intentions par rapport à cette proposition.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que les trente-six propositions contenues dans le rapport sur la procédure civile élaboré par M. Jean-Marie Coulon, président du tribunal de grande instance de Paris, font actuellement l'objet d'une large consultation. Ainsi, dans la perspective de la mise en œuvre d'une réforme, trois tables rondes associant les représentants des juridictions, les auxiliaires de justice et, enfin, les syndicats de magistrats et de fonctionnaires viennent d'être organisées par la direction des affaires civiles et du sceau. Ces consultations sont conduites sur la base de projets de texte élaborés en regard des propositions dégagées par le rapport. Sans préjuger des orientations qui seront arrêtées d'ici la fin du premier semestre, la question de l'allègement des procédures de divorce par consentement mutuel fera l'objet d'un examen spécifique.

Données clés

Auteur : [M. Dupilet Dominique](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48075

Rubrique : Divorce

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 644

Réponse publiée le : 7 avril 1997, page 1806